



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

RESPONSABLE DU SYSTEME D'INFORMATION (H/F)

Directeur de projets

Catégorie de référence : A

ETABLISSEMENT

Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG).

Localisation : Immeuble le Ponant – B – 21, rue Leblanc – 75737 Paris Cedex 15

Métro : Balard (Ligne 8)

RER C : Boulevard Victor – Pont du Garigliano

Bus : 88 ou 42 (Arrêt Terminus - Hôpital Européen Georges Pompidou)

PC ou Tramway : Boulevard Victor-Pont du Garigliano

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le CNG est un établissement public administratif (EPA) placé sous la tutelle du Ministre chargé de la santé et mis en place par décret du 4 mai 2007.

Il compte 125 agents répartis entre la direction générale et les 4 départements :

- Le département des affaires générales
- Le département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel
- Le département de gestion des directeurs de la fonction publique hospitalière
- Le département de gestion des praticiens hospitaliers

Il est chargé, pour l'essentiel, de porter la modernisation de la gestion des cadres supérieurs du système sanitaire, social et médico-social public, d'assurer le soutien aux réformes hospitalières et à l'évolution des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, de développer l'accompagnement collectif et individuel de plus de 48 000 professionnels (42 000 praticiens hospitaliers, 5300 directeurs d'hôpital et directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, 1000 directeurs des soins) dont il assure la gestion, enfin d'organiser les 18 concours nationaux de recrutement de ces professionnels ainsi que des attachés d'administration hospitalière et des praticiens dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE).

POSITIONNEMENT DU POSTE

Présentation et missions du département des affaires générales:

Le département des affaires générales assure, sous la responsabilité d'un chef de département assisté d'un adjoint, le fonctionnement général et la coordination administrative, juridique et financière du CNG, la gestion des ressources humaines et des affaires générales ainsi que la gestion et le développement de son système d'information.

A cet effet, il est organisé en quatre unités :

1° L'Unité de gestion des ressources humaines et des affaires générales assure la gestion du personnel de l'établissement. Elle tient le secrétariat du comité d'hygiène et de sécurité, de la commission consultative paritaire et de la commission des aides à caractère social. Elle assure également la gestion des conseillers généraux des établissements de santé (CGES), des professionnels placés en recherche d'affectation et des directeurs d'hôpital en congé spécial. Elle est responsable de la logistique, du courrier et des archives ;

2° L'agence comptable et unité finances assure le contrôle de la régularité des dépenses et des recettes, le paiement des dépenses, notamment la rémunération des personnels du CNG, des CGES, des professionnels placés en recherche d'affectation, des directeurs d'hôpital en congé spécial, le versement des allocations aux étudiants et internes en médecine ayant souscrit un contrat d'engagement de service public, le remboursement des rémunérations des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière [DH, D3S et de directeurs de soins] affectés en surnombre, et le recouvrement des recettes. Elle tient la comptabilité du CNG et l'inventaire comptable des biens, élabore le compte financier et son rapport de présentation. Elle assure l'exécution financière des marchés et accords-cadres. Elle élabore le projet de budget et les décisions modificatives, en suit l'exécution et en contrôle la mise en œuvre. Elle assure, enfin, le contrôle interne comptable.

3° L'Unité des affaires juridiques assure l'expertise et le conseil et la veille juridiques ainsi que le traitement du contentieux et des transactions concernant l'ensemble des activités du CNG. Elle assiste les départements concernés, dans la préparation et l'exécution des marchés et des accords-cadres dans leur domaine de compétences. Elle contrôle la régularité juridique des procédures relatives à ces derniers et assure le secrétariat du comité d'expertise des marchés et accords-cadres.

4° L'Unité du système informatique conduit l'élaboration du système général d'information et de télécommunications du CNG, en cohérence notamment avec ceux des ministères chargés de la santé et des affaires sociales. Elle conçoit l'architecture des infrastructures informatiques (serveurs et réseaux de télécommunications) et la politique de sécurité, les met en œuvre et conduit leur développement, leur gestion et leur exploitation. En coordination avec la cellule statistiques et les départements concernés, elle anime un réseau de partenariats utiles aux missions confiées à l'établissement. Elle administre son parc de matériel informatique (inventaire physique, mises à jour, renouvellements, installation et gestion des licences).

Par ailleurs de façon transversale et en mode projet, sont rattachés directement au chef de département et à son adjoint :

5° Un responsable de la Qualité, chargé du contrôle interne et du contrôle de gestion

6° Le responsable du système d'information

Moyens du département :

Nombre d'agents : 33 (y compris le chef du département) :

17 de « type catégorie A »

13 de « type catégorie B »

3 de « type catégorie C »

Crédits gérés par le département : environ 50M€ (budget 2010)

DEFINITION DU POSTE

Le responsable du système d'information est chargé de piloter, de mettre en place et de coordonner le schéma directeur du système d'information, en garantissant la cohérence et les échanges d'informations entre les applications existantes et les nouvelles applications à concevoir, en lien avec les systèmes d'informations ministériels. Il est placé auprès du chef de département et de son adjoint

Il est le garant du pilotage du système d'information. A ce titre, il organise la supervision pour garantir la qualité de la chaîne fonctionnelle de sécurité et la cohérence d'ensemble du système d'information.

Dans le cadre du nouveau schéma directeur du système d'information, le responsable est force de propositions et a pour missions :

1. Au titre de la conduite des projets du système d'information, il assume :

- la responsabilité de la maîtrise d'œuvre des projets, de la définition des besoins fonctionnels avec la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la mise en œuvre effective par les services utilisateurs
- l'animation des comités de pilotage regroupant l'unité du système informatique, les correspondants informatiques des départements utilisateurs et la maîtrise d'ouvrage. Il gère les plannings des projets.
- le pilotage de la sous traitance ou des équipes internes dans la réalisation des solutions
- la supervision en lien avec le chef d'unité informatique et/ou les correspondants des tests et la recette du système cible
- la garantie de la conformité des livrables
- l'organisation de la communication autour des projets
- l'organisation de la mise en production avec les équipes en charge de l'exploitation, du support et de la maintenance applicative des projets (unité informatique et correspondants informatiques des départements)
- la contribution par son action à promouvoir les projets
- le suivi des coûts et des délais

2. Au titre de l'expertise

- la maîtrise des normes et standards du web
- la veille des nouveaux outils et méthodes
- la rédaction de cahiers des charges spécifiques

La mise en œuvre de l'ensemble de ces missions est l'objet d'une étroite collaboration avec le chef de l'unité du système informatique.

COMPETENCES REQUISES ET SUJETIONS PARTICULIERES

Le titulaire du poste devra savoir administrer des infrastructures informatiques allant des réseaux physiques aux services et donc disposer des compétences suivantes :

- Connaissances approfondies et pratique de la planification des produits ou des projets
- Connaissances approfondies du développement durable (solutions alternatives durables conformes avec la stratégie du CNG, responsabilités écologiques...)
- Capacités à développer une stratégie au bénéfice de la qualité informatique
- Connaissances autour de la sécurité informatique
- Connaissances de l'achat public
- Maîtrise de la gestion des risques liés à la mise en œuvre d'un schéma directeur
- Maîtrise de la gestion de l'information et de la connaissance

Qualités humaines :

- Capacité à travailler efficacement en équipe et en relation avec l'ensemble des services
- Faire preuve de méthode et de rigueur
- Forte capacité d'adaptation aux évolutions techniques
- Gestion des situations d'urgence et hiérarchisation des priorités
- Capacité d'écoute et de pondération.

Profil : Fonctionnaire de catégorie A / Ingénieur/ Contractuel

Contacts

Monsieur Jean-Pierre GONDRAN, Chef du département des Affaires Générales et
Monsieur Fabien GOURDON, Adjoint au Chef de département des Affaires Générales
01 77 35 61 55

fabien.gourdon@sante.gouv.fr
Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction
de la fonction publique hospitalière